

<b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2021</b>
---

Présents : P. HUGUET, S. BORE, S. LARIDANT, M. GUIMONT, C. BLANCHARD,  
M. LEROUX, M. VERGER, R. MINET, O. POURIAS, E. VASSOR

Absents excusés : /

Absente : C. LAGIER

Secrétaire de séance : Madame Sabrina BORÉ

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal. Il précise que les réunions du conseil municipal sont autorisées même sous confinement. Il s'agit de réunions professionnelles et non privées pour lesquelles le nombre de personnes présentes ne peut être supérieur à 6.

Pour mémoire, il y a un an, même pendant le confinement, les réunions du conseil municipal n'étaient pas autorisées. En revanche, afin de permettre la continuité du service public, les maires avaient pleins pouvoirs. Les directives gouvernementales ont évolué depuis un an afin de permettre au conseil municipal de se réunir sous huis clos.

#### Présentation du projet de réhabilitation 1 place de l'Eglise :

Monsieur ROMERO, de l'agence d'architecte BOUR-ESQUISSE, présente la première ébauche du projet de réhabilitation du logement situé 1 place de l'église. Il s'agit de transformer le bâtiment en créant les services de la mairie et 1 à 2 logements.

Suite à la présentation, le conseil municipal émet des observations et des correctifs à apporter aux plans présentés.

#### **DEL : 12\_2021**

##### Déroulement de la séance du conseil municipal à huis clos :

Afin de respecter l'état d'urgence sanitaire ainsi que les directives de confinement du gouvernement et conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le huis clos pour le déroulement de la présente séance du conseil.

Vote : unanimité des membres présents et représentés.

##### Approbation du compte rendu du 15 mars 2021.

Le compte rendu de la séance du 15 mars est approuvé l'unanimité.

#### **DEL : 13\_2021**

##### Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits au chapitre 12 – charges de personnel et frais assimilés

Section de fonctionnement – dépenses - chapitre 11 – compte 615231 : - 130 euros

Section de fonctionnement – dépenses - chapitre 12 – compte 621 : + 95.78 euros

Section de fonctionnement – dépenses – chapitre 12 – compte 633 : + 34.22 euros

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :***

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

## **DEL : 14\_2021**

### **Décision Modificative n°2**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits à la section d'investissement - chapitre 21 – immobilisations corporelles – compte 2157 afin de pouvoir mandater les factures d'investissement

Section de fonctionnement – dépenses – chapitre 023 : + 550 euros

Section de fonctionnement – dépenses - chapitre 11 – compte 615231 : - 550 euros

Section d'investissement – dépenses - chapitre 21 – compte 2157 : + 550 euros

Section d'investissement – recettes – chapitre 021 - : + 550 euros

- **ADOpte** à l'unanimité la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

## **DEL : 15\_2021**

### **Convention SYVOSE de Marchenoir**

Monsieur le Maire explique que la convention établie jusqu'en 2020 avec le SYVOSE de Marchenoir concernant les remboursements d'emprunt des travaux de l'aménagement et l'extension du gymnase doit être refaite au regard des recommandations émises en 2020 par la Trésorerie de Mer.

Il s'agit d'indiquer dans la convention :

- Le montant de la participation de chaque commune au prorata des habitants (chiffre INSEE 2021),
- Les comptes d'imputation des dépenses pour les communes.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :***

- **ACCEPTe** les modifications à apporter à la convention entre le syndicat sportif de la région de Marchenoir et la commune concernant les modalités de remboursement d'emprunt.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention modifiée et tout autre document y afférents.
- **CHARGE** le maire des différentes modalités d'exécution de la convention

## **DEL : 16\_2021**

### **SAS AGRIGAZ – Oucques-La-Nouvelle - Avis**

Le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS AGRIGAZ 41 en vue d'exploiter une unité de méthanisation à Oucques-La-Nouvelle et sur son plan d'épandage associé.

Par arrêté préfectoral du 12 avril 2021 une enquête publique sera ouverte auprès du public du 3 mai au 31 mai 2021. Un dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public en mairie.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :***

- **EMET** un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la SAS AGRIGAZ 41 en vue d'exploiter une unité de méthanisation à Oucques-La-Nouvelle ainsi que sur le plan d'épandage associé.

### **QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Abribus :** Les démarches concernant le changement de l'abribus seront effectuées après les élections et la période estivale.
- **Trous dans la voirie :** Les bords de route seront repris par l'entreprise GUIMONT avec du calcaire. Pour les nids de poule, une campagne de réparation va être lancée avec la CCBVL.
- **Elections départementales et régionales :** Les élections auront lieu les dimanches 20 juin et 27 juin 2021.
- **Isoloirs et panneaux d'affichage :** Un nouvel isoloir va être commandé ainsi que des panneaux d'affichage
- **Cancer du sein :** Une opération coup de poing auprès des députés et sénateurs nationaux afin de mettre à jour les difficultés de soins rencontrées par les femmes atteintes d'un cancer du sein triple négatif.

Fin de conseil municipal à 20h30.